



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Steel Spar Buoys	
Solicitation No. - N° de l'invitation F5502-190172/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client F5502-19-0172	Date 2020-01-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-309-10847	
File No. - N° de dossier HAL-9-83190 (309)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-28	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacNeil, Blaine A.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal309
Telephone No. - N° de téléphone (902) 403-3918 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 2

QUESTION 1. Nous faut-il des certificats pour tout le matériel mentionné dans le diagramme situé dans le coin supérieur droit du dessin?

RÉPONSE. Des certificats d'essai en usine sont exigés pour tout le matériel énuméré dans le diagramme associé au dessin FA-3005, sauf la quincaillerie d'acier inoxydable, pour laquelle il faut une preuve qu'elle est faite d'acier inoxydable 316.

QUESTION 2. Y a-t-il des tolérances permises quant aux dimensions du matériel mentionné dans le diagramme situé dans le coin supérieur droit du dessin?

RÉPONSE. La tolérance permise pour les dimensions du matériel énuméré dans le tableau est d'un huitième de pouce (1/8 po).

QUESTION 3. Le dessin proprement dit précise que la réserve de flottabilité est de 2,9 kilogrammes par centimètre (kg/cm) de soumission. Cette exigence nous donne à penser que la Garde côtière canadienne (GCC) souhaite que nous exécutions des essais à l'eau pour cette caractéristique. Comment de tels essais peuvent-ils être réalisés en l'absence du revêtement et de la protection de l'acier spécifiés au point 3.4, *Revêtements protecteurs* – .1 Sans objet.

RÉPONSE. L'essai à l'eau n'est pas exigé.

Cette question s'applique également au point suivant :

5.1 Essai de pression

.1 En présence de la GCC ou de son représentant, la coque ou le corps des bouées espar en acier doit être mis à l'essai à une pression d'air de cinq [5] livres par pouce carré (lb/po²) (35 kilopascals (kPa)). Un manomètre doit être inclus dans le système d'essai de pression et ne doit indiquer aucune perte de pression dans les trente (30) minutes.

.2 Les trous nécessaires à la fixation des tuyaux et des jauges d'essai doivent être percés et taraudés à cette fin dans les corps des bouées, comme indiqué dans les dessins, précisé dans le contrat ou ordonné par la GCC. Après la réalisation de l'essai et l'acceptation par la GCC, ces trous doivent être fermés au moyen des bouchons de tuyauterie appropriés et être rendus étanches à l'eau.

RÉPONSE. Le revêtement et la protection n'influent pas sur les essais de pression.

QUESTION 4

SECTION 011100 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Normes minimales

.1 Exécuter les travaux conformément au Code national du bâtiment (CNB) du Canada et à tout autre code provincial ou municipal applicable. En cas de conflit ou de divergence, les exigences les plus élevées s'appliqueront.

QUESTION. Nous avons la connaissance de divers autres codes en vigueur au Canada et nous nous efforçons d'établir le lien entre le CNB et le présent projet. Pourriez-vous exposer en plus de détail le lien qu'a le CNB avec le produit faisant l'objet de la présente demande de propositions (DDP)?

RÉPONSE. Il s'agit d'exécuter les travaux conformément aux stipulations du CNB en matière de conception, de façon, d'essai des matériaux et de sécurité.

QUESTION 5

SECTION 011100 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.4 *Qualifications des soumissionnaires*

.1 Les travaux doivent être effectués sous la supervision et la responsabilité d'un seul entrepreneur spécialisé.

QUESTION. Après avoir lu ce passage à quelques reprises, nous souhaitons obtenir la confirmation que, si nous décrochons le contrat, nous serons considérés comme le seul entrepreneur spécialisé. Est-ce exact?

RÉPONSE. C'est exact. Comme le mentionne la modification précédente, cela peut également s'appliquer à un sous-traitant.

QUESTION 6

SECTION 011100 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.4 *Qualifications des soumissionnaires*

.4 Les travaux doivent être exécutés par un atelier certifié du Bureau canadien du soudage (BCS), division 3.

QUESTION. Nous sommes un atelier titulaire de la certification BCS division 1, qui est supérieure à la division 3. Pouvez-vous confirmer que notre certification est acceptée? Le devis ne mentionne pas « division 3 ou mieux ».

RÉPONSE. Les travaux doivent être exécutés par un atelier titulaire de la certification BCS division 3 (ou mieux).

QUESTION 7

SECTION 011100 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.7 *Frais, permis, certificats et renseignements*

.2 L'entrepreneur doit déboursier les frais demandés pour l'obtention des permis et certificats requis.

QUESTION. Nous nous ferons un plaisir de déboursier les frais qu'entraînera ce contrat, mais nous nous demandons si vous pourriez préciser quels sont les frais, permis et certifications en question. Pouvez-vous donner des exemples de ce dont vous parlez?

RÉPONSE. Ce point porte sur tous les frais, permis et certifications pouvant être exigés pour la réalisation du projet. Par exemple : une certification BCS.

QUESTION 8

SECTION 013300 – PROCÉDURES DE SOUMISSION

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.8 *Garantie*

.1 Toutes les bouées doivent être garanties contre les défauts de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de réception de la bouée par la GCC, sauf indication contraire de la GCC.

QUESTION. Nous essayons de cerner la portée de la garantie à laquelle vous faites allusion quand vous parlez de défauts de fabrication. Nous sommes en mesure de garantir nos travaux dimensionnels et de soudage, mais pas le rendement du produit une fois à l'eau. La DDP, par exemple, précise que nous n'appliquerons pas de revêtement sur l'acier. À la lumière de ceci, pouvez-vous préciser la portée de ce que vous vous attendez à obtenir comme garantie?

RÉPONSE. Une garantie contre les défauts ou contre le non-rendement de la bouée dans son rôle d'aide flottante à la navigation.

QUESTION 9

SECTION 013300 – PROCÉDURES DE SOUMISSION

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 *Généralités*

.1 Cette section précise les exigences générales et les procédures à suivre pour la soumission de documents à la GCC pour examen.

QUESTION. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par « soumission de documents »? De quels documents s'agit-il? Nous avons lu ce à quoi vous faisiez référence avant et après la communication du présent devis et le type de document dont vous parlez ne nous apparaît pas clairement.

RÉPONSE. Veuillez vous reporter à l'annexe A – *Énoncé des travaux*, point 3.0, *Portée*.

QUESTION 10

SECTION 013300 – PROCÉDURES DE SOUMISSION

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Généralités

.2 Il ne faut pas entreprendre les travaux avant que les documents ou échantillons soumis n'aient été examinés par la GCC.

QUESTION. J'ai été étonné de voir un renvoi à des « échantillons ». Pouvez-vous me dire de quoi il est question? Le fait que cette mention se trouve ici signifie que la GCC peut, techniquement, demander des échantillons, mais il n'est fait mention nulle part d'échantillons dans la DDP. Pouvez-vous préciser le type d'échantillon voulu?

RÉPONSE. Aucun échantillon de bouée n'est requis.

QUESTION 11

SECTION 014500 – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

.2 Si des travaux doivent être soumis à des essais particuliers, à une inspection ou à l'approbation par la GCC selon les prescriptions du présent document ou selon les règlements du site de travail, la demande d'inspection doit être faite sans délai déraisonnable.

QUESTION. Dans le présent devis, vous renvoyez à des « essais particuliers ». Pouvez-vous préciser au moyen d'exemples les types d'essais particuliers auxquels vous faites allusion? Pouvez-vous, d'autre part, préciser ce que vous considéreriez comme un délai déraisonnable dans ce contexte?

RÉPONSES. On peut entendre, par « essai particulier », tout essai jugé nécessaire par la GCC en conséquence de l'inspection du produit.

Un délai déraisonnable est un délai ayant des répercussions sur la date de livraison (le 31 mars 2020).

QUESTION 12

SECTION 014500 – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.2 *Essais en usine*

.1 Tous les essais décrits dans le présent document doivent être effectués en présence de la GCC ou de son représentant, tout comme les essais supplémentaires jugés nécessaires par la GCC.

QUESTION. Les essais peuvent-ils être réalisés à distance au moyen d'une connexion en direct? Ou exigez-vous qu'un représentant de notre entreprise aille effectuer ces essais sur place si nous obtenons le contrat? Disposez-vous des installations d'essai où y procéder?

RÉPONSE. Les essais peuvent être réalisés dans les installations de l'adjudicataire si les conditions et le matériel appropriés sont présents.

QUESTION 13

SECTION 055000 – OUVRAGES MÉTALLIQUES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

.5 L'iniquité maximale lors de l'utilisation du bord droit ou du gabarit ne doit pas être supérieure à six (6) millimètres lorsque l'iniquité est définie à l'ouverture maximale entre le bord droit ou le gabarit et le placage lorsque les extrémités contractent le placage ou la moyenne des deux distances aux extrémités lorsque le centre est au contact du placage. Les mesures doivent être localisées de façon à révéler la pire injustice.

QUESTION. L'expression « contractent le placage » aurait-elle dû se lire « sont au contact du placage »? L'avons-nous mal lue? En gros, notre question principale sur ce devis consiste à savoir si le point d'intérêt réside dans l'équilibre ou dans le bord droit du produit proprement dit. Ici encore, nous avons lu et relu le devis et nous nous demandons s'il n'aurait pas pu être formulé différemment ou, peut-être, présenté avec le dessin proprement dit?

RÉPONSE. Il faut remplacer « contractent le placage » par « sont au contact du placage ». L'iniquité maximale acceptable de bout en bout est de six (6) millimètres (mm).

QUESTION 14

SECTION 013530 – EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée

.1 L'entrepreneur est chargé de préparer, mettre en œuvre et appliquer un programme de sécurité qui tient compte de tous les éléments liés aux travaux.

QUESTION. Le présent devis exige-t-il l'application d'un programme de sécurité au traitement de chaque partie du début du projet jusqu'à sa toute fin? Nous nous interrogeons sur la portée de ce que vous demandez dans cette section.

RÉPONSE. L'entrepreneur sera chargé de préparer, de mettre en œuvre et d'appliquer un programme de sécurité qui tient compte de tous les éléments liés aux travaux.

QUESTION 15

SECTION 055000 – OUVRAGES MÉTALLIQUES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1. Format : EMBLEMMENT – TYPE – SÉQUENCE No.– AAAA, c.-à-d. AS-0.6-001-2019, où l'EMBLEMMENT identifie la région (AN = Atlantique Nord, AS = Atlantique Sud), TYPE identifie la bouée (0.6), NUMÉRO DE SÉQUENCE indique le numéro de production (001) et AAAA indique l'année de fabrication (2019). Confirmer le numéro de série à utiliser avec le chargé de projet avant l'application.

QUESTION. S'agit-il d'une plaque que vous fournirez?

RÉPONSE. Non.

Nous souhaitons savoir qui a déjà décroché ce contrat et si le produit lui-même a déjà été fabriqué?

RÉPONSE. Prescott Machine & Welding Inc. (<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/award-notice/PW-TOR-024-7234-001>).

RÉPONSE. Oui, ce produit a déjà été fabriqué.

QUESTION 16

D'après la DDP, le produit doit être livré au plus tard le 31 mars 2020. Nous nous croyons capables de respecter cette échéance, mais nous avons des réserves quant à certaines choses auxquelles renvoie la DDP. Supposons, par exemple, que la GCC ne réagisse pas assez vite pour approuver la documentation nécessaire et que cette situation remette en question nos délais de production, ou qu'il faille procéder à des essais ou à la reprise d'essais pour un projet comme celui-ci en conséquence de la rétroaction de la GCC, tout cela peut entraîner des retards relativement à l'échéance du 31 mars 2020. Je pourrais formuler notre question ainsi : « Si un élément inhérent à la rapidité avec laquelle nous recevons les réponses de la GCC quant au présent projet retarde forcément le projet au-delà de l'échéance du 31 mars, nous trouverons-nous en défaut relativement à la DDP? ».

RÉPONSE. S'il est déterminé que le délai de réponse de la GCC a entraîné un retard relativement à l'échéance fixée au 31 mars, il ne sera pas conclu que l'adjudicataire a manqué à ses obligations.

VEUILLEZ NOTER LA MODIFICATION SUIVANTE APPORTÉE À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP) :

1. En réponse aux questions sur le point 2.3, *Demandes de renseignements – en période de soumission*, le passage suivant est supprimé : « (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre ».

Il est remplacé par le passage suivant : « (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre ».

2. Dans l'énoncé des travaux, sous 1.4 Qualifications du soumissionnaire, les lignes suivantes sont supprimées de l'offre: « .2 L'entrepreneur doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la fabrication de structures d'aide à la navigation.

.1 Fournir une (1) référence à jour, y compris les coordonnées appropriées, aux fins de vérification seulement.» Ce n'est plus nécessaire.

3. La date de clôture a été prolongée jusqu'au 28 janvier 2020.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.